

BULLETIN MUNICIPAL - N° 51 - FÉVRIER 2019



VENOY

INFOS



2014



2019



Mariages

- Christelle **MORIZOT** et Charles **DUMAY**
le 19 janvier 2019

Naissances

- Irina **DAMIENS**, le 22 novembre 2018
- Axel **DOUINE**, le 5 décembre 2018
- Esmée **MONTELS**, le 7 janvier 2019
- Antoine **SOLONEL**, le 19 janvier 2019

Décès

- Paulette **ANDRÉ**, née **DARLOT**, le 13 novembre 2018
- René **PRIVÉ**, le 6 février 2019
- Christian **BERQUIN**, le 8 février 2019
- Bernard **CHABOD**, le 12 février 2019
- Jean-Claude **PETIT**, le 20 février 2019
- Williams **HAUK**, le 26 février 2019



Il faut rester vigilant !

Le système d'alerte par SMS est toujours actif.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits et qui souhaitent recevoir les alertes par SMS, veuillez vous inscrire en mairie.

Le numéro d'urgence de la mairie est le
03 86 40 25 65



Vous avez un projet immobilier ?

Contactez votre conseiller immobilier CAPIFRANCE
sur le secteur de Venoy et ses environs



Benoit COUSTENOBLE
06 72 44 47 63
benoit.coustenoble@capifrance.fr

www.capifrance.fr

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Numéro d'urgence mairie : **03 86 40 25 65**



Horaires d'ouverture : - lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.

Tél. **03 86 40 20 77** - Fax **03 86 40 28 11**
Courriel : mairie.venoy@wanadoo.fr - site : mairie-venoy.fr

POINT POSTE à VIE LA JOIE

Horaires d'ouverture : - lundi au vendredi : de 7 heures à 19 h 30 ;
- le samedi et dimanche : de 7 à 12 heures.

Les levées du courrier se font, pour le bureau de poste, les jours
ouvrables à 9 heures - Tél. **03 86 32 08 47**

LOCATIONS DE SALLES :

Salle des Joinchères

	Habitants de Venoy	Extérieurs à la commune
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	350,00 €	800,00 €
En semaine (1 journée)	250,00 €	450,00 €
Location à but lucratif :	le week-end	1 000,00 €
	la journée supplémentaire	500,00 €
	une journée en semaine	800,00 €
Location de la petite salle : 100,00 € en semaine		
Forfait ménage : 150 €, forfait location vidéo : 50 €, forfait location sono : 50 €		

Salle des fêtes de Montallery et la Venoisienne

	Habitants de Venoy	Extérieurs à la commune
Pour un vin d'honneur	60,00 €	80,00 €
En semaine (1 journée)	80,00 €	120,00 €
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	120,00 €	200,00 €

S'adresser à la mairie, tél. : **03 86 40 20 77**

NUMÉROS D'URGENCE :

Garde médicale (nuit, week-end, jours fériés) : 39 66
SOS Médecins : **08 20 89 00 00**
Centre anti-poison : **01 40 05 48 48**
Pharmacies et médecins de garde : **03 86 51 85 00**



ADAVIRS (Aide aux victimes et à la réinsertion sociale)

Contact : Marie-Thérèse HUGOT-GONZALEZ : **03 86 40 35 42**

ADMR - la référence du service à la personne : **03 86 40 31 08**

Cabinets intervenant sur la commune

PODOLOGUES	Marie-Agnès PARRIN	03 86 40 35 57
	Jean-Philippe PARRIN	
KINÉSITHÉRAPEUTE	Sylvie CHÂTEAU-GUYOU	03 86 40 38 19
INFIRMIÈRES	Aude DAMY-MAILLET	06 73 41 43 25
	Isabelle BONNEFOND	
	Aurélien DRILLON	
	Pierrette TESTE	
	Annabelle GONZALEZ	
Si d'autres cabinets interviennent sur Venoy, merci de contacter la mairie		

ENFANCE :

École maternelle : **03 86 40 30 38** École primaire : **03 86 40 20 37**
Garderie : **03 86 52 10 58**
Responsable transport scolaire Rapides de Bourgogne : **03 86 94 95 10**

Ce bulletin est aussi le vôtre, notre prochain numéro paraîtra en **juin 2019**. Vous pouvez nous faire parvenir vos articles avant le **15 mai 2019**, mais aussi rejoindre notre comité de rédaction, vous serez les bienvenus. Ont participé à l'élaboration de ce numéro : C. BONNEFOND, O. CHATON, M.-C. AUGÉ, A. DE CARVALHO, G. KLOECKNER, N. CULOT, L. FAUSSEY, M. CHAMEROY, C. CHEUTIN.

Merci aux annonceurs qui ont permis de rendre ce bulletin plus attractif.

Impression : VOLUPRINT

Le mot du maire

Chères Venoisiennes, chers Venoisien,

Ce bulletin a été construit pour retracer, à travers quelques images, l'évolution de notre commune depuis 2014. A travers cette édition, je souhaite rendre hommage à toute l'équipe, élus et agents. Quel que soit leur niveau d'engagement, c'est l'addition des investissements personnels de chacun selon ses possibilités qui a permis cette évolution.



Bien sûr, chacun a pu constater l'évolution du bourg, avec la place de la mairie, la place du presbytère, le commerce, la caserne des pompiers et le lotissement. Mais certains travaux, dans l'école, la mairie, l'éclairage public, les routes ne sont pas toujours visibles de tout le monde.

Le dossier de l'assainissement, véritable parcours du combattant pour les élus et notre secrétariat, peut ne rien représenter pour bon nombre de Venoisien. Mais pourtant, avec l'objectif de qualité de l'eau du Sinotte et de maîtrise des enveloppes financières, il était très important d'avancer significativement avant d'en perdre la compétence.

Il reste encore beaucoup à faire, mais l'important est de faire évoluer Venoy au profit des habitants, sans en modifier son caractère, ni mettre en difficulté les finances qui sont essentiellement les impôts des Venoisien. En effet, nous vous avons mis quelques courbes de suivi financier. Celles-ci démontrent que notre endettement est maîtrisé, notre capacité d'investissement maintenue, mais que, années après années, c'est bien le cumul des impôts et taxes qui assurent les ressources de la commune, beaucoup plus que les dotations de l'état. Ceci est un constat et doit nous motiver à rester mobilisés pour limiter les pertes de ressources dans le cadre des transferts de compétences et aller chercher de nouvelles recettes pour éviter que l'impôt ne repose toujours sur les même personnes.

Bien-sûr, je n'oublie pas tous les bénévoles des associations qui animent la commune et leur rappelle combien il est important de nous fournir des articles pour que tous les Venoisien aient connaissance de leurs animations.

Pour conclure, je remercie encore mon équipe et tous les habitants qui nous aident à petits pas pour l'évolution de Venoy, dans le monde actuel, mais aussi dans la continuité des équipes précédentes.

Christophe BONNEFOND



Vous souhaitez être informé sur ce qui se passe sur la commune
inscrivez-vous en mairie
 une adresse mèl et votre nom suffisent.

AGENDA

Samedi 23	Repas Tête de Veau Amicale des Pompiers Salle des Joinchères	MARS
Samedi 30	Carnaval du V.A.F. À partir de 15 heures Salle des Joinchères	
Samedi 6	Loto des écoles A.P.E. Les Bleuets Salle des Joinchères	AVRIL
Vendredi 12	Concert Chorale de la Sinotte Salle des Joinchères	
Samedi 13	Spectacle des Saltimbanques Les Saltimbanques de l'Yonne Salle des Joinchères	
Dimanche 14	Loto des Anciens Combattants U.N.C. Salle des Joinchères	MAI
Mardi 7	Spectacle : "Devinez qui?" Troupe "On est enfin sorti de l'auberge" Salle des Joinchères	
Mercredi 8	Cérémonies commémoratives 8 mai 1945 Bourg de Venoy	
Dimanche 12	Repas de printemps Club de la Vallée du Sinotte Salle des Joinchères	
Dimanche 19	Marche gourmande V.A.F. Rdv aux écoles	
Samedi 1 ^{er}	Spectacle de fin d'année Ascen'Danse Salle des Joinchères	JUN
Mercredi 19	Spectacle de fin d'année VenoyScène Salle des Joinchères	
Vendredi 21	Fête de la musique	
Samedi 22 Dimanche 23	Tournoi de tennis A.S. Venoy Tennis Terrain de tennis	
Samedi 29	Kermesse des écoles A.P.E. les Bleuets Salle des Joinchères	
Dimanche 30	Tournoi de foot-ball A.S. Venoy Foot Terrain de foot	

SOYEZ
**INFORMÉ
 PRÉVENU
 ALERTÉ**

OFFERT
 PAR VOTRE
 MAIRIE

Disponibilité sur
 App Store Google Play

PANNEAUPOCKET
 « Ma commune dans la poche »

3

UNE CENTENAIRE À VENOY

Marcelle LE MOINE vient d'avoir 100 ans. Des membres de sa famille, le maire et des conseillers municipaux étaient à ses côtés pour fêter l'événement comme il se doit. Le conseil municipal avait préparé toasts et mignardises, accompagnés de champagne et d'un grand gâteau.

Un siècle, une vie relatée dans le discours du maire qui a rendu un hommage particulier à la nouvelle centenaire du village, disant l'émotion et la fierté de tous de se retrouver réunis autour d'elle. ●



MODIFICATION DU CARREFOUR À L'ENTRÉE D'ÉGRISSELLES

Profitant de la vente de la maison située à l'entrée d'Égriselles, la commune a racheté une partie du terrain bordant le virage. Cela a permis de couper les arbres qui gênaient la visibilité des automobilistes venant d'Auxerre mais aussi ceux venant de la rue Principale. Les automobilistes peuvent ainsi prendre ces routes avec plus de sérénité. ●



VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire a eu lieu le 3 janvier 2019. Beaucoup de Venoisien(ne)s se sont déplacés pour cette cérémonie qui a débuté par une rétrospective de l'année. Puis Christophe Bonnefond a pris la parole pour souhaiter à tous une excellente année 2019.

Rendez-vous l'année prochaine. ●

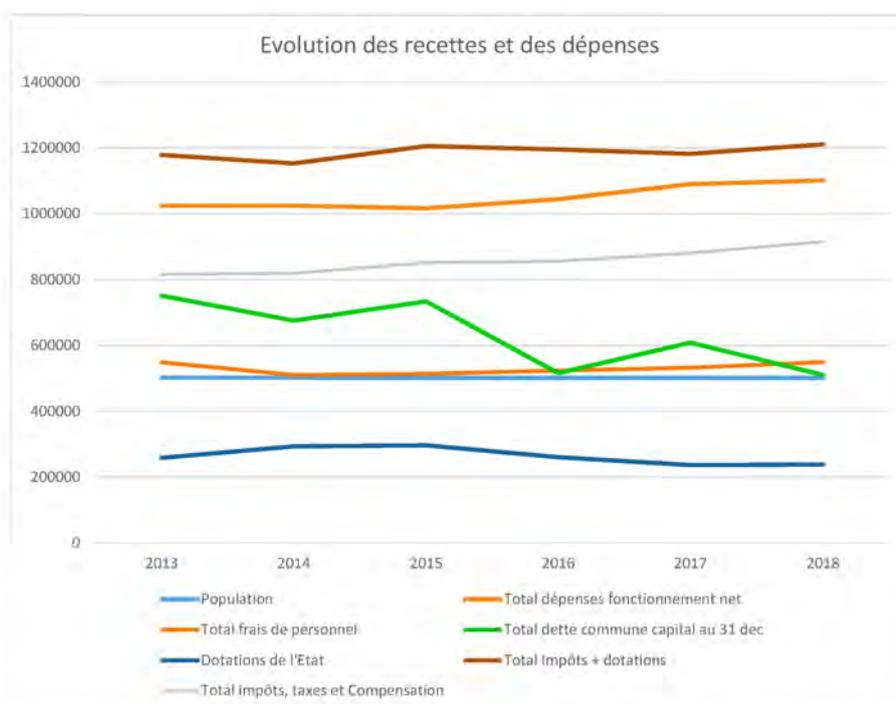


FINANCES

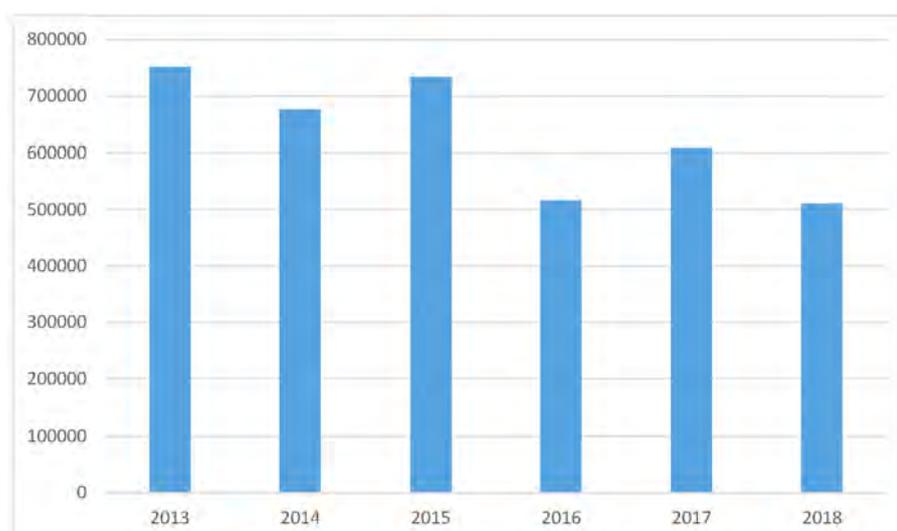
DES RECETTES CONSTANTES ET DES FINANCES MAITRISEES PERMETTANT L'INVESTISSEMENT SANS ALOURDISSEMENT DE L'ENDETTEMENT.

Sur le plan des recettes, les baisses de dotations sont compensées par les recettes fiscales et de compensation entrainant une stabilité des recettes globales.

Pour les dépenses, la maitrise difficile des charges de personnel et de fonctionnement permettent de conserver une capacité d'investissement en légère baisse.



Enfin, malgré les investissements réalisés, l'objectif de maîtrise de l'endettement est tenu.





Depuis 2014, une réunion publique annuelle a été instaurée afin d'informer les Venoisiens sur les différents travaux engagés sur la commune.

Ces réunions publiques permettent aussi aux Venoisiens de poser des questions sur le devenir de la commune.

En 2018, la cinquième réunion publique a eu lieu le 8 novembre et a permis aux Venoisiens et à l'équipe municipale d'échanger sur de nombreux sujets. ●

HALTE AUX INCIVILITÉS !

De nombreux comportements irrespectueux sont régulièrement constatés sur la commune.

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter. Nous avons tous un rôle à jouer. Propreté, stationnement, respect du voisinage... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme.

Rappel de la loi

L'article R. 635-8 du même Code, repris par l'article R. 541-77 du Code de l'environnement, prévoit une amende plus lourde si lesdits déchets ont été transportés à l'aide d'un véhicule :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ».



TRAVAUX À LA MAIRIE



Le grenier de la Mairie



Bureau d'un adjoint



Bureau d'un adjoint



La salle du Conseil rénovée



Rénovation des murs et plafonds



Salle de réunion à l'étage



L'accueil entièrement repensé



L'éclairage extérieur aux couleurs changeantes

SALLE DES FÊTES "LA VENOISIENNE"



La Vida Loca avant travaux

En 2016, la commune fait l'acquisition du restaurant-boîte de nuit "La Vida Loca".

Après de nombreux travaux de remise aux normes et de décoration, la boîte de nuit transformée en salle des fêtes et rebaptisée "La Venoisienne" est accessible aux associations et à la location aux particuliers. ●



La Venoisienne après travaux



La cantine transformée en self

LE GROUPE SCOLAIRE



Le bureau de la directrice du Centre de Loisirs



Les sols des classes entièrement refaits



Les rebords de l'aire de jeux

Nos agents municipaux travaillent tout au long de l'année et parfois même la nuit pour faire fonctionner notre collectivité.

Cette année encore la neige a recouvert nos routes. Nos agents étaient à pied d'œuvre tôt le matin afin de saler et déneiger les routes pour le plus grand confort des usagers. Merci à Gilles, Pascal, Dominique, Didier, Mickaël et Franck pour leur efficacité. ●



ZONE D'ACTIVITÉ DU SOLEIL LEVANT



Aménagée et commercialisée par la Mairie de Venoy, la zone d'activité du Soleil Levant traduit une politique volontariste de dynamisation économique de la commune.

Initié pendant le mandat précédent par Philippe Mailet, le projet est en passe d'être terminé ; en effet, sur les 60 000 m² de terrains aménageables, il ne reste plus que 2 000 m² à vendre.

Le prix attractif et la proximité de l'autoroute et d'Auxerre ont fortement attiré les entreprises qui ont vu là une opportunité de s'étendre. ●

REPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Élément important du cadre de vie, l'éclairage public a été modernisé dans une très grande partie de Venoy avec un remplacement de 179 points lumineux.

Ces points lumineux étaient équipés de lampes au mercure et étaient hautement énergivores. Un investissement au service d'un plus grand confort et d'une meilleure image pour la commune qui amène à faire des économies substantielles. ●



100 KMS DE ROUTE À ENTREtenir



AVANT

Rond-point d'Égriselles



APRÈS

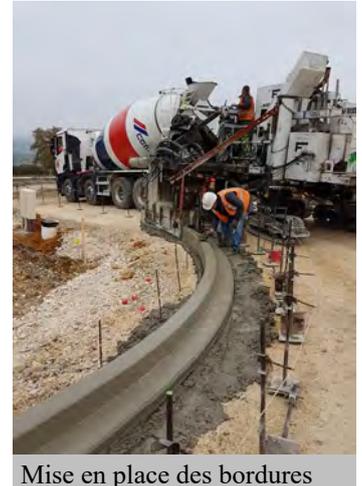
LE LOTISSEMENT

La commercialisation des lots a débuté.
31 lots sont disponibles à la vente. Le premier lot a été vendu cet hiver.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie avec un courrier et une brève explication de leur projet. Les constructeurs et agents divers sont les bienvenus pour commercialiser les lots, mais c'est bien le futur propriétaire qui devra être l'acheteur. ●



Début des travaux de terrassement



Mise en place des bordures

LOTISSEMENT - RUE DES IRIS À VENOY - COMMERCIALISATION DE TERRAINS VIABILISÉS -- LOTISSEMENT - RUE DES IRIS À VENOY - COMMERCIALISATION DE TERRAINS VIABILISÉS -



GRDF
Gaz Réseau Distribution France

**Parcelles
raccordées au
gaz naturel**

Appelez directement un conseiller GRDF au
0 810 303 330 Service 0,05 €/appel
+ prix appel

www.grdf.fr

**Le nouveau lotissement
rue des iris
rue des joinchères**



VENOY, c'est :

- 1986 Venoisiens ;
- 22,4 kms² ;
- 17 hameaux ;
- 190 enfants scolarisés de la très petite section au CM2 ;
- accueil périscolaire de 7 h 20 à 19 heures ;
- restaurant scolaire ;
- 17 associations (sportives, culturelles, loisirs, ...)
- 3 salles communales ;
- artisans de tous corps de métiers ;
- professions libérales ;
- commerces itinérants ;
- hôtels, restaurants, gîtes ;
- commerce multiservice (épicerie, bar, restaurant) ;
- zone d'activité.

Les terrains sont vendus viabilisés avec gaz et fibre optique au pied de chaque parcelle.



Michel Deshayes, gendarme retraité, présente un très long parcours au service du sport et de l'action sociale.

De 1979 à 1981, il est sportif et dirigeant au stade Auxerrois UFOLEP section cyclo.

De 1992 à 1999, il est adhérent, puis vice-président de l'Union nationale des personnels retraités de la gendarmerie.

De 2002 à 2006, il est vice-président du club de la vallée du Sinotte de Venoy.

De 2006 à ce jour, il est membre actif au centre communal d'action sociale de la mairie de Venoy.

De 2007 à ce jour, il devient président du club de la vallée du Sinotte à Venoy.

A noter également, les décorations officielles déjà obtenues sur le plan civil :

- Chevalier de l'Ordre National du Mérite en avril 1992 ;
- Médaille d'honneur des services bénévoles, échelon Or en avril 2013.

Son dévouement, sa sensibilité et l'écoute de ses semblables, justifient amplement l'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. ●

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

26 MAI 2019

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

La liste des pièces d'identité acceptées pour le vote ont été modifiées par un arrêté ministériel en date du 16 novembre 2018.

Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote (arrêté du 16 novembre 2018 entrant en vigueur le 1er janvier 2019) sont les suivantes:

1. Carte nationale d'identité ;
2. Passeport ;
3. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
4. Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
5. Carte vitale avec photographie ;
6. Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
7. Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
10. Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ;
11. Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
12. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure [1].

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

ON NE POURRA DONC PLUS VOTER AVEC UNE CARTE D'IDENTITE OU UN PASSEPORT PERIME DEPUIS PLUS DE 5 ANS, NI AVEC L'ANCIEN PERMIS DE CONDUIRE "ROSE".



► VENOY ANIMATIONS FESTIVITÉS

20^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association a tenu sa 20^e assemblée générale ce vendredi. Les bénévoles présents ont écouté avec attention le rapport moral de la présidente et le compte rendu financier de la trésorière. Les finances sont un peu en baisse cette année parce que c'était un choix en 2018 de fêter les 20 ans de l'association ce qui a coûté en plus sur l'année un feu d'artifice tiré à la Saint-Louis. ●



► CLUB DE LA VALLÉE DU SINOTTE



L'Assemblée Générale du Club de la Vallée du Sinotte s'est tenue le mardi 12 février 2019 à la salle des Joinchères à Venoy en présence de Christophe Bonnefond maire de Venoy, de Jean-Louis Druette président départemental de Générations Mouvement et sous la présidence de Claude Gaidon qui a présenté le bilan de l'année écoulée. 232 adhérents étaient présents ou représentés sur les 259 que comptait le Club en 2018. Les activités proposées recueillent toujours autant de succès : les ateliers créatifs, les boules, la chorale, l'informatique, les jeux de société et les randonnées. Deux nouvelles activités ont vu le jour en 2018 : la marche douce le vendredi après-midi tous les 15 jours et l'initiation à l'anglais le vendredi matin tous les 15 jours. Sans oublier les repas, la soirée vidéo, les concerts et les sorties. Un voyage en Corse aura lieu en mai 2019, un voyage de quatre jours est prévu en Auvergne en septembre 2019 ainsi qu'un voyage en Irlande en juin 2020. ●



DOMAINE
Chevallier

CHABLIS

VIGNERONS RECOLTANTS

6. Rue de l'école - 89290 MONTALLERY
Tél : +33 (0)3 86 40 27 04 - Fax : +33 (0)3 86 40 27 05
domaine.chevallier.chablis@wanadoo.fr

Pompes Funèbres
Haultcoeur

Pompes funèbres - Marbrerie

Organisation d'obsèques 7 jours/7
Toutes démarches
Transports (avant, après mise en bière)

Monuments funéraires
Crémation

Prévoyance obsèques
ORIAS : 07 025876
Habilitation Domaine Funéraire 1489044

www.pfhaultcoeur.com

5, Grande-Rue • SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
03 86 48 23 23

► LES PETITS LOUPS DE VENOY

Après une fin d'année autour d'une soirée disco et la visite du Père Noël à la grande joie des Petits loups, l'association redémarre une nouvelle année avec la galette des rois, toujours en partenariat intergénérationnel avec la Maison de retraite de Saint-Bris. ●



Le 7 mai, la salle des Joinchères accueillera la troupe "On est enfin sorti de l'auberge" pour présenter "Devinez qui", une pièce inspirée d'une œuvre de Agatha Christie, revue et corrigée de façon très humoristique et déjantée, pour le plaisir de tous. La troupe de 10 comédiens, en partie composée des membres de l'Atelier théâtre adultes de la MJC d'Auxerre, interprétera la pièce dans un rythme très soutenu, enchaînant gags et références audiovisuelles sur un fond d'intrigue policière dans la bonne humeur, et sur une mise en scène originale de Gérald Boucher.

Venez nombreux partager ce moment. Entrée 8 euros dont 1 euro reversé aux écoles

► VENOYSCÈNE

La seconde saison de Venoyscène s'est terminée au mois de juin 2018 avec la représentation par les enfants d'un spectacle sur le thème du sport, intitulé : Les sports « extrême'ment » drôles.

La 3^e saison de notre atelier de théâtre pour enfants a débuté au mois de septembre avec 19 enfants, âgés de 8 à 12 ans. Nous nous réunissons tous les mercredis soir, de 18 h à 19 h 30. Nous avons également participé à la cérémonie commémorative du Centenaire de l'Armistice le 11 novembre. Au mois de janvier, nous avons invité les parents autour d'un apéritif à la salle des Joinchères, une bonne occasion pour les enfants de leur présenter leurs bonnes résolutions... qui seront tenues... ou pas !

Nous allons maintenant travailler à l'élaboration du spectacle de fin d'année qui sera joué le **mercredi 19 juin 2019** à la salle des Joinchères. Ouvert à tous et gratuit, nous vous attendons nombreux pour encourager et applaudir les enfants. ●



Amand' In Coiffure
Coiffure mixte à Domicile
Venoy & 20 km autour
06 78 37 01 29
Facebook: Amand' In Coiffure

ENT. Eric GUYOU
RÉNOVATION - MAÇONNERIE
COUVERTURE - ISOLATION
CARRELAGE - POSE DE MENUISERIE
129, rue des Trois Soleines
89290 VENOY
Tél./Fax : 03 86 40 33 57

► LES SALTIMBANQUES

Les Saltimbanques de l'Yonne seront de retour à VENOY le samedi 13 avril 2019 à 21 heures à la salle des Joinchères, avec leur nouveau spectacle sur le thème de l'emploi : « ADOPTE UN JOB.COM ! »

Tout un programme que lors de notre tournée (internationale), les spectateurs de Monéteau, Rogny-les-Sept-Écluses, Vallan, etc. ont déjà pu apprécier. Cette saison, nous sommes revenus aux fondamentaux en écrivant de nouveau un spectacle de sketches et de chansons originaux. Nous accueillons également trois petits nouveaux : Cyrille (de Venoy !), Julie (n° 2 !) et Fred !



Nous n'allons pas vous dévoiler toutes nos aventures mais sachez déjà que notre recherche d'emploi a été fructueuse et que nous nous essaierons aux métiers de médecin, gendarme, maître-chien, coiffeuse, facteur, professeur, etc. Le travail ne nous fait pas peur et en rre, non plus !

Venez nombreux découvrir nos nouvelles aventures professionnelles : l'ambiance est assurée.

L'entrée est à 8 euros et gratuite pour les moins de 12 ans. Comme chaque année, 1 euro par entrée payante sera reversé à l'école de Venoy. ●

► SOCIÉTÉ DE CHASSE DE VENOY

Le dimanche 3 mars, la Société de chasse de Venoy a réuni 56 équipes au concours de belote organisé à la salle des fêtes de la commune.

À la fin de la journée, les résultats arrivaient, ravissant les premiers gagnants. Qu'on se rassure, chaque participant est reparti avec un lot. Les chasseurs pouvaient être satisfaits d'une agréable journée.

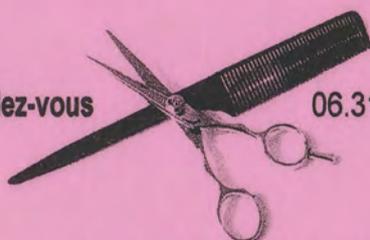
Prochain rendez-vous en mars 2020.



Karin' Coiffure à votre domicile Homme - Femme - Enfant

Sur rendez-vous

06.31.22.34.71



Karine Simonnet à Venoy

SARL DRILLON LEMAIRE M. LEMAIRE MATHIEU



44 Rue des trois soleines
89290 VENOY

Tél : 03 86 40 20 54

sarl.drillon@orange.fr

CHAUFFAGE . PLOMBERIE . SANITAIRE

► Amicale des Sapeurs-POMPIERS DE VENOY

Une année se termine, une autre commence : c'est donc l'occasion pour nous Sapeurs Pompiers de Venoy de vous souhaiter une très bonne année 2019, que la joie, le bonheur et la santé animent vos foyers. Nous tenions aussi à vous remercier de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé lors de notre passage pour vous proposer le calendrier 2019.

Cette année reste dans la lancée de nos projets 2018, après avoir restructuré l'Amicale, inauguré notre nouvelle caserne, nous allons pouvoir partir vers d'autres projets. Celui de 2019 sera le projet des JEUNES SAPEURS POMPIERS. En effet, en septembre 2019, le Centre de Secours et d'Incendie de Venoy en collaboration avec le Centre de Première Intervention de Montigny-La-Resle va accueillir une section de 8 JSP pour trois années. Cela demande beaucoup d'organisation en amont, des formations pour devenir animateur JSP et de la disponibilité de la part des pompiers pour accueillir ces jeunes tous les samedis matins de 8h à 12h. Le recrutement se fera après avoir rempli un dossier d'inscription qui est à retirer à partir du 1^{er} Février 2019 en prenant contact auprès de Mr Jean-Yves Vioux, adjudant, au 06.41.54.71.20 ou de Mr Dylan Moreau, Infirmier Sapeur Pompier au 06.88.51.37.99. Un rendez vous vous sera alors donné au Centre de Secours pour retirer un dossier. Ensuite il y aura plusieurs tests nécessaires avant une confirmation de l'intégration fin Juin 2019.



Notre traditionnelle Sainte-Barbe s'est tenue le samedi 8 décembre 2018 avec une ambiance incroyable, la soirée animée par "DJ Mickey" et le repas servi par le traiteur "Camus" ont ravi tous nos convives.

Dylan Moreau
Secrétaire de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Venoy

La Caserne de Venoy montre une très belle évolution. En effet, sur la première quinzaine de janvier, le CIS de Venoy a montré des disponibilités de la part de ses pompiers 24 heures/24 et 7 jours/7 avec une seule intervention transmise à un autre Centre de Secours par manque de pompiers sur 16 alertes. De plus, nous recrutons : nous en avons parlé dans le dernier bulletin, quatre hommes et trois femmes dont 1 Infirmière sont actuellement en formation ou recrutement. Ce qui augmente considérablement nos effectifs car actuellement nous sommes 17 sapeurs pompiers réellement actifs sur notre caserne. Cela portera notre effectif à 24 Sapeurs Pompiers Opérationnels.

Si vous connaissez des femmes ou des hommes à partir de 16 ans et voulant s'engager auprès de Venoy, veuillez les diriger vers notre chef de centre, l'Adjudant Fabrice Darlot en prenant contact par mail : fabrice.darlot@sdis89.fr. Nous vous attendons avec grand plaisir.

Le 13 Décembre 2018, nous avons eu la visite de notre Chef de Compagnie, le Commandant Vitellius, également Chef de Centre d'Auxerre. Nous avons pu exprimer nos attentes. dans un souci constant d'entretien de nos locaux, du matériel supplémentaire nous sera affecté afin de mieux agencer notre

caserne et être plus efficace en terme de départ en intervention, surtout concernant l'incendie et les opérations diverses.

Nous tenions enfin à avoir une pensée émue pour nos deux collègues sapeurs pompiers militaires de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris décédés en service lors d'une tragique explosion de gaz dans le 9ème arrondissement de Paris le 12 Janvier 2019. Le caporal Nathanaël Josselin était Sapeur Pompier Volontaire à Briennon-sur-Armançon dans l'Yonne.

Fabrice Darlot
Chef du Centre de Secours et d'Incendie de Venoy

Un venoisien rend hommage aux pompiers.

Dans son cours de découverte professionnelle lié aux métiers de la vente, Mathias WECLAWIAK, habitant d'Égriselles, devait réaliser une vitrine.

Audacieux, il a proposé à sa professeure de vente de mettre le métier de pompier en avant. Avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme il a effectué un excellent travail. Grâce à Mathias, c'est sûr la relève est assurée, car il a réussi à éveiller la curiosité et les questions de ses camarades.

Merci à lui. ●



► A.D.M.R.



pour tous, toute la vie, partout

NOS VALEURS *

La mission de l'ADMR s'appuie sur des valeurs fortes :

L'universalité : être au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie, qu'elles soient malades ou en pleine santé.

La proximité : bien répondre au besoin de nos clients requiert la plus grande proximité.

Le respect de la personne : respecter le choix de vie des personnes en préservant leur autonomie.

Réciprocité : donner, recevoir, rendre, le lien social au centre de l'engagement.

Solidarité : entraide, intelligence collective.

TROIS ACTEURS, UNE RELATION *

Le réseau ADMR tire sa force d'un mode de coopération original, la complémentarité de trois acteurs :

Le client est le décideur, il exprime à tout moment ses attentes et ses besoins.

Le bénévole est à l'écoute de chaque personne et constitue la source de vie de l'association locale ;

Le salarié, encadré par le bénévole, accomplit les prestations de service auprès du client, avec qui il noue une relation de confiance. Le personnel d'intervention est entouré de salariés administratifs et d'encadrement présents au sein des associations ou des fédérations.

* Extrait du site www.admr.org

Tous renseignements auprès de la coordinatrice :

Julie Jarmola
Maison des Services,
1^{er} étage de la mairie de Venoy
03-86-40-31-08



OUVERTURE D'UNE SECTION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS à VENOY

Ouverture de 8 places de JSP au 1^{er} SEPTEMBRE 2019.

Voici les conditions pour poser sa candidature : (Avant le 15 Mai 2019)

- Avoir entre 13 et 15 ans né(e)s entre le 1^{er} Juillet 2004 et le 1^{er} Juillet 2006.
- Prendre Contact avec Monsieur VIOUX Jean-Yves (Responsable de la Section) pour retirer un dossier d'inscription au **06.41.54.71.20**.

Devenir JSP à Venoy/Montigny La Resle c'est :

- Passer des épreuves de sélection auprès d'un Jury (Sport/Ecrit/Entretien).
- Avoir une formation sur 3 ans afin d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine du secours à personne et de l'incendie.
- Être présent tous les Samedis matins de 8h à 12h (hors périodes scolaires et jours fériés) avec 2 heures de cours théoriques et manœuvres puis 2 heures de sports.
- Être encadré par des animateurs tous Pompiers Volontaires.

A la fin de tes trois années de formations tu obtiendras ton **BREVET NATIONAL DE JEUNE SAPEUR-POMPIER** et tu pourras devenir **Sapeur Pompier Volontaire**.



BULLETIN D'ADHÉSION

Mon identité

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 Téléphone _____ E-mail _____

Je déclare souhaiter devenir membre de l'association **VENOY PATRIMOINE** pour l'année. A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance des statuts et verse une cotisation de :

- 10 €, en qualité de membre actif
- 50 €, en qualité de membre bienfaiteur
- Autre montant à préciser, en qualité de membre bienfaiteur

Les membres de l'association sont des personnes physiques et des personnes morales. Ils acquittent leur cotisation statutaire fixée par le conseil d'administration à 10 euros par an, modifiable à toute assemblée générale.

Définition de membre :

- Membres bienfaiteurs s'acquittant d'un droit d'entrée de 50 euros minimum et payant leur cotisation annuelle et possédant une voix comme les membres actifs.
- Membres actifs ou adhérents payant leur cotisation annuelle.

Signature de l'adhérent _____

Chèque à l'ordre de **VENOY PATRIMOINE**

Mes engagements

En adhérant, je deviens porteur du projet associatif avec la possibilité de :

- de participer aux activités ;
- de collaborer au développement de l'association par des actions bénévoles ;
- d'assister à l'assemblée générale et d'y exercer mon droit de vote ;
- de me faire élire au conseil d'administration et de m'y voir confier des missions.

Droit à l' image

Dans le cadre d'outils de communication (site internet, plaquettes, flyers, ...) relatifs à la vie de l'association, son organisation, ses activités, et dans un objectif d'information, l'association **VENOY PATRIMOINE** demande votre autorisation pour utiliser les photos et vidéos prises à l'occasion des activités de l'association sur lesquelles vous figurez.

J'autorise

Je n'autorise pas

Réunion publique à Venoy le 21 mars 2019 à 19h00

pour présenter des solutions d'économies d'énergie.



Informez les participants des solutions existantes pour réduire leur consommation d'énergie et préserver leur pouvoir d'achat.

La réunion sera animée par Jérôme Bergerot (journaliste à Radio France, France 3) et Fabien Mediamolle, Directeur régional Gaz Tarif Réglementé, accompagnés d'experts.

Ils s'appuieront sur des cas concrets de travaux de rénovation énergétique et évoqueront les avantages de chacune des solutions.



Adresse
 Salle des fêtes des Joinières
 Les prés de la Cure
 89290 Venoy

A partir de 19h00

La rencontre sera suivie d'un cocktail dînatoire

Entrée libre

CONCERT

12 avril 2019

Un concert sera donné au profit de l'I.C.A.H. (Institut des Chiens d'Assistance aux Handicapés). Quatre chorales seront présentes, "La corde vocale" d'Appoigny, dirigée par M. Robert Chevalot, les chorales "Andante" et "Chandalloues" de Vaux et Auxerre, dirigées par Mme Françoise Pavéc et, "La Sinotte" de Venoy, dirigée par Mme Claude Doris.

La participation sera libre.

Elles emmèneront les spectateurs à travers le monde avec des chants folkloriques de tous pays, des chants contemporains harmonisés, mais aussi des chants en hommage à Mr Charles Aznavour. Les chorales réunies au final, ce sera près de 80 choristes qui rendront un hommage à Michel Legrand.

Nous donnons rendez-vous aux spectateurs à la salle des Joinières de **VENOY** à 19 heures.

Pour toutes infos complémentaires, contactez Mme Nicole Simon pour La Sinotte.